REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Mardi 26 janvier 2021 à 20 heures

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE le 26 janvier 2021 à 20 heures, selon convocation en date du 19 janvier 2021, de Monsieur Raoul RECHIGNAC, Maire.

Sont présents :

Jean-Pierre DUBOIS de LAVAUGUYON	A	Stéphane SEYER	P	Yves PENHOET	P	Pascal RAMPNOUX	P
Chantal BREGERE	P	Olivier PUYMERAIL	P	Éric RIVET	P	Claudette FRIQUET	P
Sylvain DJEROU	P	Kristiane HINK	A				

A : Absent, E : Excusé, P : Présent

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Chantal Bregère est désignée secrétaire de séance.

• Info du Maire.

Vaccination COVID

L'ensemble des personnes de plus 75 ans présentant des difficultés de communication ont été contactées. Il apparait qu'elles sont prises en charge soit par leur famille ou par les aide-ménagères. les numéros des centres d'appels sont disponibles en mairie.

• Maison des Associations, Atelier communal.

Le raccordement à EDF pourra avoir lieu dès la fourniture, par l'électricien, du Consuel.

Hot spot.

Installation en cours.

Site communal.

En cours.

• Location salle polyvalente.

M. le Maire propose d'inclure dans le prix actuel de la location la fourniture de 2 sacs poubelle rouge, au-delà ils seront payants (2€/sacs).

Le Conseil municipal approuve cette proposition.

Eolien.

Distribution des arbres le 2 février à partir de 15h. à la mairie.

• Nuisances sonores engendrées par les avions militaires en entrainement.

Le Conseil demande à M. le Maire de contacter les communes voisines dans le but de rédiger une motion commune à l'attention de M. le Préfet.

• DELIBERATION N°01.2021 relative à la création du Parc Eolien de Saint-Mathieu.

Suite à l'arrêté préfectoral DL/BPEUP n° 143 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAS Société Parc Eolien des Monts de Chalus, installation de quatre éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de Saint-Mathieu le Conseil municipal de Maisonnais-sur-Tardoire doit donner son avis sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 3 abstentions, 2 voix contre, 4 voix pour, émet un avis défavorable à la création du Parc éolien de Saint-Mathieu.

• DELIBERATION N°02.2021 relative à la signature de la convention de mécénat Parc éolien de la Tardoire, Fondation du Patrimoine, CCOL, Mairie de Maisonnais-sur-Tardoire.

M. le Maire rappelle que cette convention entérine l'accord de mécénat entre le Parc Eolien de la Tardoire, la Fondation du Patrimoine, La Communauté de Communes Ouest Limousin (CCOL) et la Mairie de Maisonnais-sur Tardoire.

Cette convention a été validée par la CCOL lors du Conseil communautaire du 22 décembre 2020 (annexe 4).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention.

• DELIBERATION N°03.2021 relative à l'approbation du Pacte de Gouvernance de la CCOL.

Conformément à la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique l'assemblée délibérante de l'EPCI a l'obligation d'inscrire à l'ordre du jour un débat et un vote sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance. Ce débat doit intervenir dans un délai de neuf mois après le renouvellement des Conseils municipaux.

Le fonctionnement harmonieux et efficace des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) rend souhaitable que les relations avec les communes membres soient définies et consignées dans un pacte de gouvernance débattu au sein du conseil de communauté et reçoive l'avis des conseils municipaux.

Le pacte de gouvernance de la CCOL a été validé lors du Conseil Communautaire du 22 décembre 2020 et M. le maire propose que le Conseil valide ce document (annexe 1).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le Pacte de gouvernance de la CCOL.

et

- Souhaite que la CCOL crée un Conseil Citoyen.
- DELIBERATIONS N°04a & b.2021 relative à la demande de Mme Maveyraud d'acquérir les chemins situés sur le domaine de l'Ecanie.

Par courrier M^{me} Masveyraud propose d'acheter les chemins situés sur le domaine de l'Ecanie.

• DELIBERATION N°04a.2021 relative à la demande de Mme Maveyraud d'acquérir les chemins situés sur le domaine de l'Ecanie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, refuse la vente de ces chemins.

• DELIBERATION N°04b.2021 relative à la demande de Mme Maveyraud d'acquérir les chemins situés sur le domaine de l'Ecanie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 1 voix contre, 8 voix pour approuve la création, sur le domaine de l'Ecanie d'un chemin de randonnée (PDIPR) (tracé consultable en Mairie) et autorise M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de M^{me} Masveyraud.

• DELIBERATION N°00.2021 relative à la création d'une aire d'atterrissage de nuit pour l'hélicoptère du SAMU.

M. le Maire présente le projet de création d'une aire d'atterrissage de nuit pour l'hélicoptère du SAMU

Délibération reportée en attente de renseignements complémentaires

• DELIBERATION N°05.2021 relative à l'attribution de subventions aux Associations.

Associations	Accordé 2019 (p.m)	Accordé 2020-
Amicale des Sapeurs-pompiers	200 €	200 €
mathuséens		
Secours populaire	100 €	100 €
UNA Ouest 87	100 €	100 €
Pouce travail	100 €	100 €
Les restos du cœur	100 €	100 €
Les amis du Château de	1000 €	Décision reportée
Lavauguyon.		-
Anciens combattants	300 €	300 €
Conseil local des parents d'élèves	Prêt à titre gratuit de la	Prêt à titre gratuit de la
Saint Mathieu	salle pour le 31.12.2019	salle polyvalente
Les Bienvenus	300 €	300 €
AFM Téléthon	200 €	300 €
SOS MISTIGRI 87	100 €	100 €
En 2019 a effectué une campagne		
de stérilisation Chez Levrault.		
Regain Terres Limousines		1000 € (aide au
(nouvelle association)		démarrage)
Total	2500 €	2600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions 2020 cidessus.

En raison de leur position dans certaines associations Stéphane Seyer et Yves Penhoët n'ont pas pris part au vote.

• DELIBERATION N°06.2021 relative à l'attribution d'indemnités kilométriques.

Compte tenu de l'étendue géographique de la Communauté de Communes Ouest Limousin M. le Maire propose de rembourser les frais kilométriques aux Conseillers, non adjoints, pour assister aux commissions intercommunautaires. Le remboursement se fera sur la base du tarif fiscal et la distance prise en compte sera celle entre la Mairie de Maisonnais-sur-Tardoire et le lieu de la réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

• DELIBERATION N°00.2021 relative aux travaux de rénovation de la salle polyvalente.

Délibération reportée en attente d'études complémentaires

Pour mener à bien ces études M. le Maire propose la création d'un groupe de travail pour définir les besoins de la commune. Ces besoins, après approbation du Conseil, seront intégrés au cahier des charges de consultation de la Maîtrise d'œuvre.

Le groupe de travail est composé du Maire, des 3 adjoints, de Sylvain Djerou et Pascal Rampnoux.

• Divers

Fin du Conseil: 22h15